



## L'adoption de normes

- 1) Que le Canada reprenne la réflexion à l'égard de la Convention 138 de l'Organisation internationale du travail (sur l'âge minimal des travailleurs), qu'il invite les provinces à se joindre à lui dans cet effort et qu'il procède à la ratification de ce document.
- 2) Que le gouvernement continue sa démarche entreprise conjointement avec l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada afin d'élaborer un code d'éthique tenant compte de la protection des enfants, qu'il favorise l'adoption d'une mesure semblable par d'autres intervenants et qu'il publicise cette démarche le moment venu.

*commerce international, et le Conseil canadien pour le commerce international, qui se sont penchés tour à tour sur différentes facettes du problème. Bien qu'importants, les efforts en vue de rallier les intervenants canadiens dans ce domaine demeurent encore partiels et fragmentés, alors qu'il n'existe pas de véritable concertation nationale sur la protection internationale des enfants. À l'heure où le gouvernement canadien désire impliquer davantage les Canadiens dans les diverses étapes d'élaboration de sa politique étrangère, n'y aurait-il pas lieu d'élargir la base de consultation et d'améliorer la coordination entre les différents acteurs nationaux impliqués dans ce dossier? Ce questionnement survient dans un contexte où les besoins internationaux en matière de protection infantile se font plus criants, et les ressources nationales plus rares.*

## LA PROTECTION INTERNATIONALE DES ENFANTS

### Atelier 1

#### Consultation, coordination et concertation au niveau national

*Il existe à l'heure actuelle un certain nombre de mécanismes de consultation et de coordination au Canada qui permettent des discussions et des débats sur le problème des droits des enfants et de leur protection au niveau international. Y participent, les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que divers intervenants canadiens intéressés par cette question, tels que les syndicats, les organisations non gouvernementales, le milieu académique et bon nombre de groupes communautaires. On peut citer en exemple les initiatives d'instances telles que la Coalition canadienne pour le droit des enfants, le Sous-comité du développement durable humain du Comité permanent des affaires étrangères et du*

### 1. Introduction

Les participants ont été réunis afin de dégager des nouvelles avenues possibles pour améliorer les mécanismes de concertation nationale. La séance a été précédée d'une brève introduction de M<sup>me</sup> Fernande Meilleur, destinée à situer la problématique et à susciter le débat entre les intervenants. Voici les grandes lignes de son exposé :

- a) la politique étrangère n'est plus la chasse gardée du gouvernement : de nouveaux acteurs participent à l'élaboration des politiques et des programmes;
- b) ces dernières années, autour des tables de consultation des politiques canadiennes, sont apparus trois thèmes essentiels : bon gouvernement, développement démocratique et droits humains;
- c) le défi qui se présente aujourd'hui est de franchir la simple énonciation de ces principes pour plutôt se diriger vers un plan d'action concertée qui devra correspondre à un échéancier et des objectifs précis;